CFR Confédération Française des Retraités

Paris, le 24 septembre 2026.

Communiqué de presse n° 157

Les retraités en appellent aux Parlementaires.

Ainsi que l'a annoncé le Premier Ministre, les projets de Loi de finances et de Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2027 devraient viser tout particulièrement les retraités, avec l'abaissement à 3.000 € du plafond de l'abattement fiscal de 10% et une sous-indexation des pensions comprises entre 1.260 € et 2.034 €, les pensions supérieures à ce montant étant gelées.

La Confédération Française des Retraités s'indigne de ces dispositions qui font des retraités une population ciblée, appelée plus que d'autres à contribuer au redressement des comptes publics.

La CFR est bien consciente des difficultés que rencontre notre pays dont la dette et les déficits publics pénalisent sa compétitivité, mais affirme qu'en aucun cas ces difficultés ne sont imputables aux retraités qui estiment avoir normalement mérité par leur travail et leurs cotisations les pensions qui leur sont dues selon les dispositifs et règles en vigueur.

En aucun cas ils ne constituent une catégorie de privilégiés.

La CFR espère donc que le Parlement, lors des débats sur ces deux projets de Loi, saura revenir sur ces mesures discriminatoires que rien ne justifie.

La CFR et les retraités seront particulièrement attentifs aux positions que prendront les uns et les autres.

A propos : la CFR est une association régie par la loi de 1901, fondée en 2000, a pour objectif de mieux faire entendre la voix des retraités et des personnes âgées auprès des gouvernants et des institutions françaises sur plusieurs sujets tels la représentation des retraités et personnes âgées, les systèmes de retraite, les systèmes de santé, la perte d'autonomie et les conditions de vie des personnes âgées.

Contact presse : Patrick ROUCHOUSE – Secrétaire Général – Mob. : 06 08 33 53 92